

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 10/2018

le 21 mars 2018

Fouilles archéologiques au Château.

1003-ADM-1803-Comm10-Fouilles\_Chateau.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Suite à l'adoption du préavis N° 28/2017, les travaux de fouilles archéologiques vont pouvoir démarrer dans l'enceinte de l'ancien donjon du Château **dès le 3 avril 2018**.

Ces travaux vont engendrer des perturbations dans le périmètre sud du Château et autour de l'ancien donjon pour permettre notamment l'accès des camions et l'évacuation des terres de remblais.

Le passage entre le Port et la cour du Château par la crypte sera fermé pour des raisons de sécurité. Une enceinte de chantier limitera les accès côté lac mais le passage par le quai sera garanti pendant la durée des travaux.

Une signalisation et un balisage seront mis en place.

**LE MUSEE DU JEU RESTE OUVERT PENDANT LES TRAVAUX.**

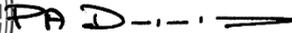
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier

  
MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ  
CANTON DE VALAIGNEY  
LIBERTÉ ET PATRIE

  
Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 19 mars 2018

